



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2017

### A – Budget principal de la commune

#### **1- Les grands équilibres :**

Le budget primitif 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 6 mars dernier :

	Recettes	Dépenses	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
<b>Fonctionnement</b>	6 101 261	6 101 261	-	-
<b>Investissement</b>	5 211 606	5 211 606	1 133 628	2 290 691
<b>Total</b>	<b>11 312 867</b>	<b>11 312 867</b>	-	-

Le budget intègre les résultats de clôture de l'exercice 2016 soit :

- En section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 1 251 901,94€ reporté en 2017 sur l'article de recette d'investissement **1068-excédent de fonctionnement capitalisé** ;
- En section d'investissement : un résultat déficitaire de 853 370,28€ reporté en 2017 sur l'article **001-Solde d'exécution d'investissement reporté**.

#### **2- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.*

##### **a) Les dépenses réelles :**

###### **▪ les charges de gestion (chapitre 011) :**

Les charges de gestion courante s'établissent à 1 854 848€ contre 1 765 575€ au budget primitif 2016, soit une hausse de 5,06% (+1,65% par rapport au CA2016).

- Principaux postes évoluant à la hausse : dépenses ALSH, transport scolaire, taxe spéciale sur les ordures ménagères (mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017).



- Principaux postes évoluant à la baisse : les achats de marchandises pour la boutique du musée Arnaga, les dépenses de fournitures et d'entretien (articles 6063... et 6152...), les dépenses de publicité, publications et relations publiques (articles 623...).
  
- **les charges de personnel (chapitre 012) :**  
Les charges de personnel s'établissent à 2 634 339€ contre 2 426 200€ au budget primitif 2016, soit une hausse marquée de +8,58% s'expliquant par l'addition de plusieurs facteurs relevant de contraintes extérieures qui s'imposent à la commune :
  - GVT (Glissement de Vieillesse Technicité) : + 5 000 € (changement de grade) ;
  - PPCR (Protocole d'accord pour les Parcours Professionnels, Carrières et les Rémunérations) : fusion des grades et revalorisation des échelles : + 49 000€
  - Augmentation de la valeur du point : + 0,6 % en février 2017  
= 14 762 points soit  $14\,762 \times 4,68 \text{ €} = 69\,086 \text{ €}$
  - 2 contrats aidés prennent fin et laissent place à 2 contrats classiques ⇨ 50 000 €
  - Agents recenseurs : 29 100 €
  - Agents en maladie ou maternité : + 43 000 €
  - Assurance risques statutaires : + 15 000 €
  
- **les subventions et participations (chapitre 65) :**  
Le chapitre 65 s'établit à 1 040 012€ contre 804 231€ au budget primitif 2016, soit une forte hausse de +29,32% s'expliquant par :
  - subvention au CCAS passant de 64 000€ en 2016 à 285 000€ en 2017 : suite à des transferts de compétence (vers la commune ou l'EPCI de rattachement), le CCAS voit ses recettes fortement diminuer, occasionnant par conséquent une compensation à la hausse de la commune.
  - subvention à l'office de tourisme passant de 176 206€ en 2016 à 193 000€ en 2017 (nouvelle convention triennale 2017-2019)
  
- **les charges financières (chapitre 66) :**  
Il s'agit des intérêts de la dette et des ICNE : 51 799€ en 2017 contre 67 763€ en 2016 soit une baisse de 15 964€ (-23,56%).



## b) Les recettes réelles :

### ▪ les produits des services et du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Le chapitre 70 s'établit à 704 600€ contre 603 750€ au budget primitif 2016, soit une hausse de +16,70% principalement due à l'inscription de +90 000€ pour les entrées (et les ventes de la boutique) du Musée Arnaga (552 000€) mais bien en deçà des réalisations constatées sur les 2 derniers exercices (658 504€ en 2015 et 678 607€ en 2016). Une marge a été conservée compte tenu des aléas météorologiques pouvant fortement influencer sur les recettes à caractère culturel.

### ▪ les impôts et taxes (chapitre 73) :

Le chapitre 73 s'établit à 3 352 068€ contre 3 601 645€ au budget primitif 2016, soit une baisse -6,93% en raison, principalement, des attributions de compensation en forte baisse versées par l'EPCI de rattachement suite au transfert de compétences de la commune vers cet EPCI.

A contrario, il est inscrit un montant en hausse pour la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour ou bien les droits de mutation, tout en restant en deçà des réalisations de 2016 (principe de prudence).

### ▪ les dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Le chapitre 74 s'établit à 1 695 341€ contre 1 799 710€ au budget primitif 2016, soit une baisse -5,80% en raison, principalement, d'une nouvelle baisse de la DGF (-52 000€) et de la participation de la CAF (-57 000€) suite au transfert de compétence de la crèche communale à l'EPCI de rattachement .

### ▪ les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Le chapitre 75 s'établit à 252 568€ contre 230 420€ au budget primitif 2016, soit une hausse de +9,61% due principalement à la hausse de l'inscription des revenus des immeubles ainsi qu'à l'inscription de la part des chèques déjeuner restant à la charge des agents (pas d'inscription en 2016 sur cet article).



### 3- SECTION D'INVESTISSEMENT :

*NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.*

#### a) Les dépenses :

- Le solde d'exécution reporté (chapitre 001) :

En forte hausse en 2017 (853 371€) par rapport à 2016 (438 799€)

- Les dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 204, 21 et 23) :

Le total des dépenses d'équipement brut s'établit en 2017 à 3 685 246€ contre 5 386 953€ en 2016 soit une baisse de -1 701 707€ (-31,6%) en raison d'un volume de programmes d'investissement de moindre ampleur.

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt : 500 000€ en 2017 contre 554 000€ en 2016 soit une baisse de 54 000€ (-9,75%).

#### b) Les recettes :

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Le total des dotations s'établit en 2017 à 1 692 901€ contre 1 376 066€ en 2016 soit une hausse de 316 835€ (+23%).

Explications :

- Une forte hausse est constatée sur l'article 1068 enregistrant l'excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 (1 251 901€ en 2017 contre 819 186€ en 2016).
- Par contre, le montant inscrit pour la taxe d'aménagement est fortement revu à la baisse (68 000€ contre 164 000€ en 2016) pour tenir compte des recettes enregistrées sur les 2 derniers exercices (68 371€ en 2015 et 75 423€ en 2016).



▪ **Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) :**

Le total des subventions attendues en 2017 s'établit à 1 410 705€ contre 2 775 129€ en 2016 soit -1 364 424€ (-49,2%), compte tenu de la baisse des dépenses d'investissement à réaliser en 2017 et faisant l'objet d'une subvention.

▪ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

Il s'agit du montant de l'emprunt à contracter en 2017 de 1 700 000€ contre 1 245 000€ prévu, mais non réalisé, en 2016.

## **B – Budget annexe de l'assainissement**

### **1- Les grands équilibres :**

Le budget primitif 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 6 mars dernier :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dont crédits reportés en dépenses</b>	<b>Dont crédits reportés en recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	545 611	545 611	-	-
<b>Investissement</b>	1 765 702	1 765 702	855 973	-
<b>Total</b>	<b>2 311 313</b>	<b>2 311 313</b>	-	-

Le budget intègre les résultats de clôture de l'exercice 2016 soit :

- En section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 56 811,69€ reporté en 2017 sur l'article de recettes **002-Solde d'exécution de fonctionnement reporté** ;
- En section d'investissement : un résultat excédentaire de 1 189 519,61€ reporté en 2017 sur l'article de recettes **001-Solde d'exécution d'investissement reporté**.



## 2- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

*NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.*

### a) Les dépenses réelles :

Les dépenses prévues en 2017 (hors dépenses imprévues et virement à la section d'investissement) s'élèvent à 69 303€ contre 81 304€ en 2016 soit une baisse de 12 001€ (-14,8%).

#### Explications :

##### ▪ les charges de gestion (chapitre 011) :

Les charges de gestion courante s'établissent à 6 720€ contre 5 420€ au budget primitif 2016 soit + 1 300€ principalement pour les dépenses de maintenance.

##### ▪ les charges financières (chapitre 66) :

Intérêts de la dette et ICNE : 62 583€ en 2017 contre 67 484€ en 2016 soit une baisse de -4 901€.

##### ▪ les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Inscription en 2016 de 8 400€ pour l'annulation d'un titre sur exercice antérieur (article 673). Pas de prévision à ce jour en 2017.

### b) Les recettes réelles :

Les recettes prévues en 2017 s'élèvent à 545 611€ contre 594 794€ en 2016 soit une baisse de 49 183€ (-8,3%)

##### ▪ les produits des services et du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Le chapitre 70 s'établit à 349 000€ contre 395 233€ en 2016, soit une baisse de 46 233€ (-11,7%) : pas d'inscription à l'article 704 enregistrant la PFAC contre 45 233€ en 2016.

##### ▪ les dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Inscription sur l'article 741-primes d'épuration de 30 000€ en 2017 contre 20 000€ en 2016 compte tenu du niveau des recettes encaissées en 2016 (31 568€).



- **les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Prévision de 4 800€ identique à 2016. Il s'agit du montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public versée par la Lyonnaise des Eaux à la commune.

- **Le solde d'exécution reporté (chapitre 002) :**

D'un montant de 56 811€ en 2017 contre 73 212€ en 2016.

### **3- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.*

#### **a) Les dépenses :**

Les dépenses réelles prévues en 2017 s'élèvent à 1 602 651€ contre 1 531 862€ en 2016 soit une hausse de 70 789€ (+4,62%)

- **Les dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 204, 21 et 23) :**

Le total des dépenses d'équipement brut s'établit en 2017 à 1 400 000€ contre 985 411€ en 2016 (+ 414 589€) : les dépenses réalisées en 2016 n'ont été que de 129 437€. Le montant inscrit au BP 2017 de 1 400 00€ est ainsi constitué de 855 973€ de reports de 2016.

- **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt : 202 651€ en 2017 contre 539 000€ en 2016 (-343 800€).

#### **b) Les recettes :**

- **Le solde d'exécution (positif) d'investissement reporté (chapitre 001) :**

D'un montant de 1 189 519€ en 2017 contre 938 053€ en 2016.



▪ **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Le total des dotations s'établit en 2017 à 101 683€ contre 202 110€ en 2016 soit une baisse de 100 427€ (-49,7%).

Explication :

Il s'agit du montant du FCTVA 2017 calculé sur les réalisations éligibles de l'exercice 2015 (619 871,73€). En 2016, le montant prévu et encaissé de 202 110€ avait été calculé sur les réalisations éligibles de 2014 (1 282 344,84€). La base de calcul ayant fortement diminué, le montant du FCTVA l'est aussi.

## **C – Budget annexe des caveaux/columbarium**

Ce budget ne comporte qu'une section, la section de fonctionnement.

### **1- Les grands équilibres :**

Le budget primitif 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 6 mars dernier :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>95 927</b>	<b>95 927</b>

Le budget intègre le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement soit un résultat déficitaire de 41 731,44€ reporté en 2017 sur l'article de dépenses **002-Solde d'exécution de fonctionnement reporté** ;

### **2- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **a) Les dépenses réelles :**

Les dépenses prévues en 2017 s'élèvent à 95 827€ contre 72 672€ en 2016 soit une hausse de 23 255€ (+32%).



- **002 - Déficit de fonctionnement reporté** : 41 732€ contre 47 457€ en 2016.
  
- **Achats, matériels, équipements (article 6052 du chapitre 011)** :  
Inscription d'un montant de 54 195€ en 2017 contre 25 215€ au BP2016.

Explication :

- **Caveaux et columbarium** : 41 835€ en 2017 contre 15 620€ en 2016, dont :
  - 4 caveaux 4 places : 12 720€ contre 0€ au Bp2016
  - 9 caveaux 2 places (dont 3 commandés en 2016) : 25 650€ contre 12 420€ au BP2016 ;
  - 9 columbariums : 3 465€ contre 3 200€ au BP2016
  
- **20 reprises de concessions (« reprises administratives »)** : 12 360€ en 2017 contre 8 475€ en 2016.
  
- **0€ pour l'achat de bacs de récupération** en 2017 contre 1 120€ en 2016.

c) **Les recettes réelles :**

Les recettes prévues en 2017 s'élèvent à 95 827€ contre 72 672€ en 2016 soit une hausse de 23 255€ (+32%).

Elles correspondent à la valeur du stock restant au 31/12/2016 soit 56 530€ et à une partie des caveaux et columbariums qui seront achetés en 2017 (39 397€ sur les 41 835€ prévus).

